

nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

06 JUIL. 2010

Affiché le :

02 JUIL. 2010

**OBJET : ENFANCE
JEUNESSE EDUCATION
- Tarification des
activités municipales en
direction de l'enfance et
de la jeunesse**

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 44/10 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 JUIN 2010

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, GUZOU, HERRERO, LLOUBERES, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM. PETIT, BELLION-ETIENNE, PLATEAU, ESPINOSA

Secrétaire : Mme Sylvie LLOUBERES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

~ ~ ~

Madame le Maire rappelle la délibération du 27 août 2009 par laquelle les membres du Conseil Municipal avaient approuvé les tarifs applicables depuis le 1^{er} septembre 2009 aux activités périscolaires et extrascolaires municipales. Dans un souci de concertation, une série de réunions ont été organisées durant l'année scolaire 2009-2010 afin d'évaluer le système mis en place et d'envisager des pistes d'amélioration.

Si les recettes émanant des usagers du service se doivent de rester conformes à celles perçues à ce jour, dans un contexte de diminution de la participation de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, deux pistes d'amélioration ont néanmoins pu être privilégiées :

- La création d'une tranche supplémentaire destinée à prendre majoritairement en compte les familles qui bénéficiaient des tarifs « non-imposables » auparavant ;

- La mise en place d'une tarification au réel pour les activités de l'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE) matin-soir.

En ce sens, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions tarifaires présentées par la Commission Enfance-Jeunesse-Education du mercredi 16 juin 2010 présentées ci-dessous :



Restauration Municipale et ALAE méridien :

Quotient Familial CAF	Tarif prestation
Inférieur à 400€	1,18 €
401 - 650€	1,75 €
651 - 800€	2,02 €
801 - 950€	2,44 €
951 - 1300€	2,68 €
1301 - 1 700€	3,49 €
1701 - 2 300 €	3,91 €
Au-delà de 2 300 €	4,06 €

ALAE matin soir - Tarif par 1/4 heure

QF CAF	Tarif prestation/quart heure
Inférieur à 400€	0,08 €
401 - 650€	0,12 €
651 - 800€	0,16 €
801 - 950€	0,18 €
951 - 1300€	0,20 €
1301 - 1 700€	0,26 €
1701 - 2 300 €	0,28 €
Au-delà de 2 300 €	0,31 €

ALSH - tarif journée repas compris hors séjour ou journée spécifique :

Quotient Familial CAF	Tarif prestation	Participation CAF	Reste à charge
Inférieur à 400€	8 €	5 €	3 €
401 - 650€	8 €	3 €	5 €
651 - 800€	8 €	-	8 €
801 - 950€	9 €	-	9 €
951 - 1300€	10,50 €	-	10,50 €
1301 - 1 700€	12,50 €	-	12,50 €
1701 - 2 300 €	14 €	-	14 €
Au-delà de 2 300 €	15,50 €	-	15,50 €
Extérieurs	21 €	-	21 €

ALSH - tarif $\frac{1}{2}$ journée avec ou sans repas hors séjour ou journée spécifique:

Quotient Familial CAF	Tarif prestation
Inférieur à 400€	2,50 €
401 - 650€	3,75 €
651 - 800€	4,00 €
801 - 950€	4,50 €
951 - 1300€	5,25 €
1301 - 1 700€	6,25 €
1701 - 2 300 €	7 €
Au-delà de 2 300 €	7,75 €
Extérieurs	10,50 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- **D'approuver** les tarifs des activités municipales tels que définis ci-dessus ;
- **De dire** que les tarifs différenciés seront établis sur la base du dernier quotient familial CAF connu (carte vacances ou données CAF) ou le cas échéant calculé ;
- **De dire** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2010 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 juin 2010

Le Maire,

Lysiane MAUREL

